



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA DRÔME  
ARRONDISSEMENT DE DIE

-----  
COMMUNE DE MIRABEL ET BLACONS  
-----

-----  
COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2021  
-----

L'an deux mille vingt-et-un

Le vingt-huit juin à 18 heures 30, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de **MIRABEL ET BLACONS**, sous la Présidence de Monsieur **Jean-Philippe ROCHE**, Maire, en séance ordinaire

Date de la convocation : 22/06/2021

Etaient présents : Madame Muriel LORENZETTI, Monsieur Nicolas FOREST et Madame Agnès VINCENT Adjoints Mesdames et Messieurs Jean BEAUFORT, Audrey BERTHAUD, Saïd FELKAOUI, Martine LELUC, Candy MARION-FERRIER, Julie MEURANT, Xavier MICOULET et Denis SERRET, Conseillers

Représentés : M. Sylvain FRANCOIS par Mme LORENZETTI, M. Julien FLOUR par M. MICOULET, M. Thierry GATTO par M. SERRET

Secrétaire de séance : M. Jean BEAUFORT

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

---

---

**Objet : TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS ET DU PAYS DE SAILLANS N° 2021-06-28-01**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) a prévu le transfert automatique à la communauté de communes de la compétence PLU au 27 mars 2017 ou, en cas de report, au 1er janvier 2021.

La crise sanitaire vient perturber les ambitions de la loi ALUR. De ce fait, le législateur a préféré repousser les ultimes transferts de compétences en matière de documents d'urbanisme au 1er juillet 2021.

Ce transfert de compétence pourra être reporté, jusqu'au prochain renouvellement des conseils municipaux et communautaire, si une minorité de blocage rassemblant au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population communautaire est constituée entre le 1er janvier et le 30 juin 2021.

Considérant que le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mirabel et Blacons a été approuvé par le Conseil Municipal le 24 mai 2019 d'une part, que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours de réalisation d'autre part,

Monsieur le maire expose qu'il apparaît prématuré de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme. En effet, un travail préparatoire au transfert du PLU devra être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal en cohérence avec le SCOT.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Crestois et du Pays de Saillans.

**Objet : SIGNATURE CONVENTION PLAN DE RELANCE NUMERIQUE. N° 2021-06-28-02**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de relance qui vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid 19. Ce plan comporte un important volet sous forme d'appels à projets dédiés à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

Cet appel à projets centré sur le 1er degré vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique en contribuant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un dossier de candidature a été déposé et accepté. L'étape suivante de la procédure étant la signature d'une convention, il sollicite donc l'autorisation de signer ladite convention.

Le Conseil Municipal :

Où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Décide, A l'unanimité des membres présents

- Valide le principe de l'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Région académique d'Auvergne Rhône-Alpes.

#### Questions et informations diverses

- Suite à une question de M. MICOULET concernant la piscine intercommunale, Mme LORENZETTI indique que les finances de la 3CPS ne permettent pas d'envisager de nouveau projet à court termes. Il est proposé qu'à l'occasion d'un prochain conseil municipal l'assemblée délibère afin d'adresser des vœux à la 3CPS ;
- La commune envisage l'acquisition d'un terrain à l'entrée ouest du village, mais la négociation est actuellement compliquée. Le conseil municipal sera tenu informé de l'évolution du dossier.
- La date du prochain conseil est fixée au 28 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance du Conseil Municipal est levée à 19h36

Le Maire,  
Jean-Philippe ROCHE

